

# ST-GERMIER 79 INFOS

*Le bulletin communal des germariennes et germariens*



DANS CE NUMÉRO

## ÉCOLE : UNE QUESTION DE NOUVEAU AU DÉBAT

## QUELQUES CONSEILS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

## DES RÉCOMPENSES POUR LES DIPLOMÉS

## LE FÊTE DE L'ÉTANG : DE NOUVELLES ANIMATIONS PAR NOS ASSOCIATIONS

### **Vous êtes nombreux à**

contacter le maire (et ses conseillers) afin qu'ils traitent différents problèmes :

- Le voisinage qui fait trop de bruit (1)
- Le chien égaré pas loin (2)
- Les chats errants (3)
- L'internet qui ne fonctionne plus (4)
- La gendarmerie qui a renvoyé vers la mairie (5)
- Le paysan qui a déversé des produits phytosanitaires dans un fossé communal (6)
- La taxe foncière qui a augmenté sans raison (7)

Cependant, il est important de rappeler que les pouvoirs du maire sont encadrés et souvent limités. Contrairement à ce que l'on peut imaginer, il ne peut ni se substituer à la gendarmerie, ni intervenir auprès des opérateurs privés, ni résoudre tous les litiges. Dans la plupart des cas, il joue un rôle de médiateur et tente de trouver des solutions dans la limite de ses moyens.

Le seul domaine où le maire dispose d'un réel pouvoir de police est celui des atteintes à l'environnement (dépôts sauvages, mauvais tri, occupation du domaine public), avec la possibilité de prendre des mesures concrètes, comme infliger des amendes administratives.

Nous faisons tout notre possible pour répondre à vos demandes, mais il ne faut pas attendre de nous l'impossible. Néanmoins, soyez assurés de notre engagement à agir avec sérieux et bienveillance.

Très bonnes vacances à tous,  
Votre maire, Jean-François LHERMITTE



© RÉMI RAPPE

# ÉCOLE : UNE QUESTION DE NOUVEAU AU DÉBAT

**Depuis 2020, la commune de Saint-Germier s'est engagée pour garantir la scolarisation de ses enfants à Ménigoute. Après plusieurs ajustements au sein du RPI, une nouvelle réorganisation des classes s'annonce pour la rentrée 2025, suite à la suppression d'un poste. Entre décisions académiques, contraintes locales et dialogue avec les élus et les parents, un équilibre a été trouvé, non sans difficulté. L'organisation actuelle reste fragile et devra être repensée dès 2026, dans un contexte où la qualité de l'enseignement et la réussite des élèves doivent rester une priorité.**

Depuis le début du mandat, la municipalité de Saint-Germier, membre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) composé de Ménigoute, Vasles, Fomperon, Les Châteliers et Les Forges, défend une scolarisation des enfants dans les écoles ménigoutaises. Pour la rentrée 2025, une décision du rectorat de supprimer une classe dans le RPI a relancé les débats sur la répartition des élèves entre les sites. La situation est particulièrement délicate : le rectorat refuse le maintien d'écoles à classe unique, ce qui menacerait directement les établissements ne comptant que deux classes, comme ceux de Vasles et des Châteliers.

Afin d'éviter la fermeture d'une école, une solution d'équilibre a été trouvée :

- Ménigoute conserve 4 classes,
- Vasles et Les Châteliers conservent 2 classes.

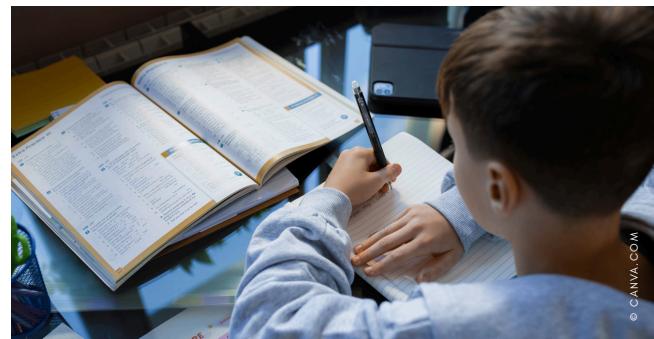
## La concertation entre élus et parents

L'Éducation nationale, bien qu'ayant le dernier mot, a sollicité l'avis des élus et des représentants de parents d'élèves.

- Les élus du territoire ont soutenu un principe simple : scolariser les enfants dans l'école la plus proche, tout en regroupant les CM1 et CM2 à Ménigoute pour faciliter leur transition vers le collège.
- Les représentants des parents d'élèves ont proposé une répartition plus originale : CP aux Châteliers, CE1 à Vasles et CE2 à Ménigoute. Une solution intéressante sur le papier, mais complexe en réalité, notamment pour des raisons de transport.

## Un compromis imparfait

Finalement, l'académie a retenu la proposition des élus, avec une modification : les élèves de CP Ménigoutais seront scolarisés à Vasles.


© CANVA.COM

Une décision particulièrement difficile pour Saint-Germier, car un seul enfant est concerné et devra être transporté vers Vasles.

Grâce à la mobilisation des services de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, une solution de transport a pu être mise en place, incluant une prise en charge adaptée via la garderie municipale.

## Et après ? Vigilance pour la rentrée 2026

Cette nouvelle organisation reste provisoire. Elle dépend des effectifs scolaires et des seuils fixés par l'Éducation nationale (notamment pas de classe CP/GS à plus de 24 élèves). Une vigilance particulière sera donc nécessaire pour la rentrée 2026. Les parents d'élèves ont un rôle clé à jouer dans cette réflexion et devront rester mobilisés pour défendre une scolarisation de qualité et de proximité.

## Un enjeu de fond : la réussite scolaire

Au-delà de ces réorganisations, un point crucial ne doit pas être oublié : le niveau moyen des élèves entrant en 6e dans notre secteur est inférieur à la moyenne nationale.

Il est urgent que cette réalité devienne une préoccupation centrale, tant pour les familles que pour l'Éducation nationale, car c'est bien la réussite de nos enfants qui est en jeu.



## VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

L'édito du maire liste un certain nombre de sollicitations pour lesquelles le pouvoir de police des élus reste limité. Pour autant, vous trouverez ici quelques pistes ou conseils pour vous aider dans la résolution de certains problèmes ou irritants de votre quotidien :

- **Nuisances de voisinage** : Il vaut mieux commencer par discuter (aimablement) avec son voisin ;
- **Chien égaré** : La commune pourra faire appel à son service de fourrière (payant) ;
- **Chat errant** : Si vous portez bénévole, la commune et la SPA vous donneront de quoi le piéger ;
- **Panne d'internet ou téléphone** :appelez votre opérateur de téléphonie ;
- **Renvoi de la gendarmerie vers la mairie** : C'est qu'elle a voulu se débarrasser de la question ; elle sait que la commune ne peut rien faire ;
- **Déversement d'un produit phytosanitaire** : La commune peut saisir l'office de biodiversité, mais sans grand espoir ;
- **Hausse de la taxe foncière** : Se rapprocher prioritairement des services fiscaux qui déterminent la valeur locative de votre bien, car la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition.



## Des récompenses pour les jeunes diplômés

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'accorder des récompenses sous forme de subventions en euros, aux enfants domiciliés à Saint-Germier ayant réussi à obtenir un diplôme en 2025 : brevet des collèges, CAP, baccalauréat général ou technologique ou autres.

Pour cela, il est nécessaire d'adresser sa demande à la mairie avec la copie des notes attestant de la réussite aux épreuves. Par la suite, l'attribution de cette récompense sera délibérée et votée par les élus suivant le barème indicatif voté lors du conseil du 13 juin (pour rappel, tous les procès verbaux sont accessibles sur le site internet de la commune).



ESQUISSE DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (MEF) À MÉNIGOUTE. CRÉDIT : TEMIS ARCHITECTES

## Maison de l'enfance de Ménigoute et accueil de loisirs de St Martin du Fouilloux

La CCPG a attribué le marché de travaux de ces deux établissements dont les chantiers vont débuter très prochainement. Rappelons que ces deux équipements sont gérés par le Centre Socio culturel du pays menigoutais, qui fournit toutes les informations nécessaires sur son site internet : [paysmenigoutais.csc79.org](http://paysmenigoutais.csc79.org).

# La fête de l'étang : l'événement de notre été !

**La fête de l'étang a débuté en 2019**, des suites de l'**aménagement du parc**, avec ses jeux pour enfant, sa tyrolienne, et toutes les installations qui sont venues enrichir progressivement le site pour **profiter des activités de plein air** comme le barbecue, le préau et le cheminement piétonnier. Le principe de cette fête est un **événement familial avec des activités gratuites ou payantes**, ponctué par des **intermèdes musicaux** et un **feu d'artifice tiré au dessus de plan d'eau**.

Cette année, de **nouvelles animations** sont proposées avec, dès le matin du 30 août, **un vide grenier** placé près de la halle ouverte et **une marche de 6 km ou de 10 km**. Attention, le départ est prévu à 8h30 !

Les enfants pourront, comme d'habitude, s'amuser tout leur soûl dans les **structures gonflables ouvertes gratuitement** jusqu'à 19h30 environ. Des **poneys** attendront leur cavalier de 15h à 16h tandis que les parents pourront choisir entre **pétanque ou belote** (ou les deux !), pas trop loin de la **buvette** ! Les associations de Saint-Germier se mobiliseront toute la journée et aussi le soir pour celles et ceux qui souhaiteraient **rester dîner sur place avant le tir des feux à la tombée de la nuit**. Vous pouvez **réserver dès à présent** : pour le vide grenier 2€/ml (06.73.17.40.88), pour la marche 5€/pers et la belote 14€ la doublette (06 11 30 46 75) pour les boules 5€/pers et le repas 12€/pers (06 24 97 22 39).



## Offre d'emploi local

La commune recrute un accompagnateur/trice pour les élèves de l'école primaire utilisant le car à compter de la rentrée (départ et retour à l'arrêt de car de Ménigoute). Mission : veiller à la sécurité des enfants pendant les trajets du lundi au vendredi, le matin et le soir. Le contrat à durée indéterminée est de 5h/semaine annualisé. Infos auprès de la mairie.

## Capture de chats errants

Le nourrissage des chats errants est interdit (article L 211 27 du Code rural) et possible d'une contravention de 450€. Ceci étant, leur prolifération constitue aussi un trouble de voisinage auquel il faut remédier. La commune, en partenariat avec la SPA de Niort organise un programme de capture et de stérilisation des chats errants, grâce au soutien d'habitants bénévoles. Une première action va être menée dans le hameau de la Groie, puis à la Guiboterie ; de nouveaux bénévoles peuvent se manifester à la mairie.

